

LE MINISTRE

Paris, le 20 AVR. 2018

Nos Réf. : ACP/2018/10156

Vos Réf. : votre lettre du 14/03/2018

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'amendement que vous aviez déposé dans le cadre des discussions relatives au projet de loi pour un État au service d'une société de confiance.

Cet amendement concernait plus particulièrement le calcul du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) dans le cas des travailleurs saisonniers.

La commission spéciale a considéré que votre amendement n'avait pas de lien direct avec le texte en discussion et a donc décidé de le déclarer irrecevable. Nous n'avons pu, dès lors, avoir d'échange à ce sujet.

Comme vous le savez, le projet de loi pour un État au service d'une société de confiance est articulé autour de deux axes : développer une administration qui conseille avant de sanctionner et encourager la simplification dans tous les domaines de l'action publique.

C'est dans cette perspective de simplification des relations entre l'administration et ses usagers que le Gouvernement a soutenu l'amendement présenté à l'Assemblée nationale et qui concernait le « bulletin de paie unique » pour les salariés saisonniers.

Votre proposition concernant le SMIC concerne, elle aussi, directement les salariés saisonniers et, plus particulièrement, les salariés de la filière viticole.

.../...

Monsieur Yves DÉTRAIGNE
Sénateur de la Marne
Palais du Luxembourg
75291 Paris Cedex 06

Compte tenu des spécificités des contrats sur lesquels vous m'interrogez, j'ai transmis votre correspondance à M. Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et à Mme Muriel Pénicaud, ministre du Travail, dont les services sauront vous apporter les réponses précises que vous attendez.

Je vous joins, pour votre information, les courriers que je leur ai transmis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Gérald DARMANIN